



3250 Bloor St. West, Suite 200  
Toronto, Ontario  
M8X 2Y4 Canada

416-231-5931 1-800-268-3781  
F: 416-231-3103  
www.united-church.ca

22 novembre 2021

Monsieur,  
Madame,

J'espère que vous vous portez bien en cette période de COVID. Lorsque les premières données sur ce nouveau virus ont commencé à circuler en février 2020, aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer ce que nous allions vivre. Heureusement, dans de nombreuses régions du pays, les restrictions sont enfin assouplies et un semblant de normalité est de retour. Cependant, nous pleurons les personnes qui sont décédées, nous serrons dans nos bras celles qui ont perdu des êtres chers et nous prions avec celles qui vivent avec les séquelles de la COVID-19.

Je vous écris aujourd'hui pour vous parler des dernières discussions et des décisions concernant les avantages sociaux des personnes retraitées de l'Église Unie.

Il est remarquable qu'en cette période d'instabilité, les marchés financiers aient produit des revenus d'investissement qui ont amélioré le financement du régime de retraite, ce qui nous a permis une augmentation des prestations de retraite de 4 % en 2020 et de 2 % en 2021. Le Conseil de retraite déterminera le mois prochain si le financement est suffisant pour soutenir une augmentation en 2022, et vous informera de tout changement au début de la nouvelle année.

L'année dernière, l'exécutif du Conseil général a dû prendre la difficile décision de contenir le déficit annuel de 1,4 million de dollars généré par le régime pour soins de santé et soins dentaires des personnes retraitées et d'appliquer une augmentation sur cinq ans afin que le régime soit entièrement autonome. Environ la moitié de nos employées et de nos employés retraités ont choisi d'adhérer à ce régime au moment de leur départ à la retraite. Je sais que la hausse des primes au cours de ces années sera difficile pour certains d'entre vous, en particulier ceux et celles dont les prestations de retraite sont moins élevées. Mais cette décision difficile était nécessaire parce que les réserves du régime se vidaient et que l'Église n'a plus la capacité de subventionner le régime pour une partie des personnes retraitées. En septembre, l'exécutif a approuvé l'établissement d'un seuil minimum de pension pour l'admissibilité au régime et autorisé une possibilité unique de retrait du régime pour les membres actuels dont la pension est inférieure à ce seuil. L'équipe chargée des avantages sociaux prendra contact avec les membres admissibles au cours des prochains mois.

En novembre, l'exécutif a reçu un rapport sur la viabilité des propositions soumises au 43<sup>e</sup> Conseil général pour améliorer les prestations de retraite. Ces propositions comprenaient l'indexation de la pension au taux d'inflation; l'amélioration et la prise en charge complète des

prestations pour soins de santé et soins dentaires des personnes retraitées; la création de fonds spéciaux provenant en partie de la vente de propriétés afin d'aider les personnes retraitées; le lobbying auprès du gouvernement de l'Ontario pour qu'il autorise les contributions forfaitaires au régime de retraite; l'obligation pour les communautés de foi qui nomment des membres du personnel ministériel à la retraite de verser au régime l'équivalent des contributions versées pour les membres du personnel en activité; l'établissement d'un plan d'action pour la retraite; l'établissement d'une pension unique s'appliquant à tous les salaires minimums des groupes liés au coût de la vie, de manière à fournir une prestation commune sans égard au revenu admissible.

Aussi louables qu'aient pu être ces propositions dans leur intention, il a été conclu, après un examen minutieux, que les mesures proposées ne permettraient pas d'atteindre les objectifs souhaités, qu'elles n'étaient pas légalement autorisées en vertu de la réglementation de l'Agence du revenu du Canada ou qu'elles n'étaient pas abordables. L'exécutif a réaffirmé son engagement envers le régime de pension à prestations déterminées comme principal mécanisme de soutien aux employées et employés retraités et au personnel ministériel de l'Église Unie, et il a décidé qu'il ne pouvait pas donner suite aux propositions soumises au Conseil.

Le problème de principe le plus important est d'assurer un revenu de base universel à la retraite, indépendamment des années de service, des prestations de retraite accumulées et de l'épargne personnelle. Cet objectif ne peut être atteint par un régime de retraite privé, mais par un engagement sociétal en faveur d'un partage juste et équitable de nos ressources nationales. C'est pourquoi l'Église Unie appuie fermement la campagne pour un revenu de base universel et nous encourage toutes et tous à plaider auprès de nos membres élus du gouvernement en faveur d'une action immédiate et efficace. Vous trouverez des ressources pour la campagne sur le site de l'Église Unie à [egliseunie.ca](http://egliseunie.ca) (cherchez *revenu de base universel*).

Alors que nous entrons dans la période de l'Avent, un temps rempli d'attente du royaume de la paix, de la bonne volonté et de la justice pour tous, je vous assure mon soutien dans la prière. Je vous remercie de votre fidèle et généreux service et j'envoie à toutes et à tous des bénédictions de grâce et de plénitude de la part de l'exécutif du Conseil général.

Michael Blair, pasteur et secrétaire général, Conseil général